



**Réponse à la question n° 358  
de Mme Sophie Delaloye (PS)  
relative aux vestiaires et sanitaires des salles de sport dans les écoles  
de la ville de Fribourg**

**Résumé de la question**

En séance du Conseil général du 2 juillet 2025, Mme S. Delaloye a posé la question suivante:

"Il y a quelques semaines, l'Association suisse d'éducation physique (ASEP) a publié des recommandations concernant les vestiaires et sanitaires des salles de sport à la suite des résultats d'une étude menée entre autres par l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne et les HEP de Fribourg et Saint-Gall.

Les résultats de cette enquête révèlent des lacunes importantes dans la conception et l'utilisation des vestiaires en milieu scolaire. Je ne vais ici en faire la lecture, ni celle des recommandations proposées par l'ASEP, me contentant de donner le lien vers celles-ci<sup>1</sup>.

Mes questions sont les suivantes:

- a) Le Conseil communal a-t-il pris connaissance des résultats de cette étude et des recommandations qui en découlent?
- b) Les infrastructures de sport scolaire existantes répondent-elles aux recommandations proposées par l'ASEP?
- c) Si ce n'est pas le cas, est-il prévu de suivre ces recommandations en adaptant les infrastructures existantes et en tenant compte lors de futures constructions ou rénovations?

**Réponse du Conseil communal**

- a) Le Conseil communal a-t-il pris connaissance des résultats de cette étude et des recommandations qui en découlent?

Le Conseil communal a pris connaissance des résultats de l'étude et des recommandations formulées par l'ASEP en date du 16 juin 2025.

<sup>1</sup> [https://svss.ch/application/files/8717/5006/6974/ASEP\\_-\\_Recommandation\\_pour\\_Vestiaires\\_et\\_sanitaires\\_des\\_salles\\_de\\_sport\\_-\\_v4.0.pdf](https://svss.ch/application/files/8717/5006/6974/ASEP_-_Recommandation_pour_Vestiaires_et_sanitaires_des_salles_de_sport_-_v4.0.pdf)

- b) Les infrastructures de sport scolaire existantes répondent-elles aux recommandations proposées par l'ASEP?

Sans avoir procédé à une analyse fine de l'ensemble des vestiaires et sanitaires des infrastructures sportives, il est clair qu'ils ne sont pas conformes à l'ensemble des recommandations émises par l'ASEP. Toutes les installations existantes sont plus anciennes. Par ailleurs, d'un point de vue spatial, les recommandations exigent notamment des vestiaires plus grands que ceux actuellement réalisés.

- c) Si ce n'est pas le cas, est-il prévu de suivre ces recommandations en adaptant les infrastructures existantes et en tenant compte lors de futures constructions ou rénovations?

Le Conseil communal s'efforce d'intégrer systématiquement les recommandations les plus récentes dans les projets de rénovation et de construction (voir par exemple l'OFSPO:

<https://www.basposhop.ch/installations-sportives/?lang=fr>). Il convient toutefois de rappeler qu'une recommandation n'est pas une base légale contraignante ni même une norme. Ainsi, chaque projet fait l'objet d'une analyse au cas par cas, prenant en compte la proportionnalité de l'effort financier, la disponibilité des espaces, ainsi que les besoins quantitatifs. Il convient également d'examiner les recommandations pédagogiques, socioculturelles et inclusives avant d'engager toute modification structurelle du bâtiment.